

645 - Co-financement d'établissements culturels

**645 - Co-financement d'établissements culturels  
- Propositions financières - Budget primitif 2020  
et proposition d'attribution de contributions et de  
subventions au Mémorial Alsace Moselle, à Archéologie  
Alsace et au musée Lalique**

*CD/2019/114*

**Service chef de file :**

K - Mission culture et tourisme

Résumé :

Il est proposé d'apporter des aides à Archéologie Alsace, au Mémorial Alsace Moselle et au musée Lalique, pour favoriser une dynamique autour d'un patrimoine, d'une histoire et d'une mémoire partagés, représentatifs de l'Alsace, et indispensables au maintien du lien social.

Ce rapport propose au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2020 un crédit de 1 478 000 € pour le co-financement de ces établissements culturels.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	64510	F	Archéologie Alsace	583 700,00	583 700,00
D	64510	I	Archéologie Alsace	222 300,00	222 300,00
D	64520	F	Mémorial Alsace Moselle et mémoire	81 000,00	81 000,00
D	64520	I	Mémorial Alsace Moselle et mémoire	0,00	5 000,00
D	64530	F	Musée Lalique	520 000,00	520 000,00
D	64530	I	Musée Lalique	35 000,00	66 000,00
			<b>TOTAL</b>	<b>1 442 000,00</b>	<b>1 478 000,00</b>

Le maintien du lien social peut être favorisé par un important travail de médiation et de transmission de la mémoire et de l'histoire.

C'est pourquoi le Département entend favoriser une dynamique autour d'un patrimoine et d'une histoire partagés, pour développer la connaissance, au plus près des habitants, sur tous les territoires bas-rhinois.

Pour cela, le Département soutient en particulier trois établissements culturels :

- Archéologie Alsace, établissement public interdépartemental, comme interlocuteur et

acteur sur l'ensemble de la chaîne opératoire de l'archéologie au service des projets d'aménagements locaux et pour favoriser la connaissance, au plus près des habitants, des chantiers archéologiques pour mieux appréhender l'histoire de l'Alsace ;

- le musée Lalique, pour favoriser l'accès à la culture et à la richesse du patrimoine départemental industriel et artistique, y compris en milieu rural ;

- le Mémorial Alsace Moselle, pour expliquer la diversité des situations auxquelles ont été confrontés les Alsaciens et les Mosellans durant les conflits contemporains, et la construction européenne.

L'offre de ces établissements contribue au rayonnement, à l'attractivité de l'Alsace, et au développement économique et touristique de ses territoires.

Par leur implication conjointe dans Archéologie Alsace et le Mémorial de l'Alsace Moselle, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin œuvrent pour une politique culturelle commune, au service de tous et de l'Alsace.

64510 – Archéologie Alsace

Crédits proposés au BP 2020 : 806 000 €

L'année 2020 sera marquée par la fin du pic d'activité - et donc de recettes - lié aux opérations de diagnostic et de fouilles préventives du Grand contournement Ouest de Strasbourg (GCO). L'établissement devra adapter son mode de fonctionnement et son modèle économique, en tenant compte des contraintes budgétaires des deux Départements, qui maintiennent leurs contributions statutaires.

La dotation des Départements s'élève à 1 300 000 € avec la clef de répartition suivante : 60% pour le Bas-Rhin (780 000 €) et 40% pour le Haut-Rhin (520 000 €). Cette dotation, stable par rapport à 2019, assure le financement des missions d'intérêt général de l'établissement (conseil aux aménageurs, conservation des collections, politiques éducative et culturelle, mise en valeur du patrimoine, communication et recherche), hors archéologie préventive (diagnostic et fouilles), qui relève du secteur concurrentiel.

Les contributions départementales sont scindées en deux parties, fonctionnement et investissement. Pour le Bas-Rhin, cela se traduit, pour 2020, par l'inscription de 557 700 € affectés au fonctionnement et 222 300 € à l'investissement.

Archéologie Alsace conduit, par ailleurs, des actions sur des collections et des sites archéologiques dont le Département est propriétaire. Pour 2020, il est proposé d'attribuer une subvention de 26 000 € pour l'étude scientifique, la fouille, la protection et la valorisation du gisement paléolithique de Mutzig-Rain (-100 000 ans), dont l'intérêt scientifique revêt une dimension européenne. Par ailleurs, il est proposé qu'un travail soit également engagé sur les collections archéologiques du château du Haut-Koenigsbourg et sur le site romain de Mackwiller.

Enfin, Archéologie Alsace participe au réseau départemental d'ingénierie publique (axe 610).

## 64520 – Mémorial Alsace-Moselle et mémoire

Crédits proposés au BP 2020 : 86 000 €

Ouvert en juin 2005, le Mémorial Alsace-Moselle (MAM) présente l'histoire de l'Alsace-Moselle, de 1870 aux lendemains de la deuxième guerre mondiale, avec une ouverture sur la construction européenne.

Le MAM est géré par un syndicat mixte qui regroupe la Région (50 % de la contribution statutaire), les Départements du Bas-Rhin (20 %), du Haut-Rhin (10 %), la Communauté de Communes de la Haute Bruche (10 %) et la Ville de Schirmeck (10 %). L'établissement génère également des recettes via la billetterie et la boutique. La fréquentation du site s'est élevée à plus de 50 000 visiteurs d'octobre 2018 à septembre 2019, soit + 4% en un an.

Il est proposé d'inscrire 81 000 € en crédits de fonctionnement, correspondant à la contribution statutaire du Département au Syndicat mixte et d'attribuer au Syndicat mixte une subvention d'investissement complémentaire de 5 000 €.

## 64530 – Musée Lalique

Crédits proposés au BP 2020 : 586 000 €

L'ambition du musée Lalique est de toucher un public toujours plus large, y compris dans des territoires éloignés des grandes villes, et de développer la culture comme vecteur de lien social, en participant au développement du territoire rural alsacien où il est implanté.

Membres du Syndicat mixte du musée Lalique, le Département et la Région financent à parité le budget de fonctionnement du musée, les contributions de la Commune et de la Communauté de Communes étant, quant à elles, fixes (respectivement 10 500 € et 24 500 € annuels). Il est proposé que la part du Département s'élève à 520 000 € en fonctionnement pour 2020 – stable par rapport à 2019.

Le musée représente un levier pour le développement du territoire et pour le bassin d'emploi : l'ouverture de deux hôtels restaurant (la Villa René Lalique en 2015, puis le Château Villa du Hochberg en 2016) y contribue en attirant une nouvelle clientèle. C'est un véritable panel d'offres touristiques qui est ainsi désormais disponible sur le secteur (musée Lalique, autres sites culturels, hôteliers, restaurateurs, sentier des verriers, etc.) et qui concourt à son développement économique.

Il est également proposé d'inscrire 66 000 € de crédits en investissement qui correspondent au soutien du Département à diverses dépenses d'équipement du Syndicat mixte.

En lien avec ces établissements, il est proposé que le Département continue de rendre accessible à tous le patrimoine et la mémoire, qui constituent l'un des fondements de l'identité alsacienne. Le sentiment d'appartenance qui unit les citoyens repose en effet sur un socle : celui de leur histoire commune.

La poursuite de ces politiques est conforme à l'article L 1111-4 du code général des collectivités territoriales.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, réunie le 18 novembre 2019, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 645- Co-financement d'établissements culturels.*

*Le Conseil Départemental décide également d'attribuer :*

- à Archéologie Alsace, une contribution de 557 700 € pour ses dépenses de fonctionnement 2020 ;*
- à Archéologie Alsace, une contribution de 222 300 € pour ses dépenses d'investissement 2020 ;*
- à Archéologie Alsace, une subvention d'un montant de 26 000 € pour la valorisation scientifique du site de Mutzig, des collections archéologiques du Haut-Koenigsbourg et du site romain de Mackwiller; cette subvention sera versée sur présentation d'un rapport qualitatif et financier des opérations ;*
- au Syndicat mixte du Mémorial Alsace-Moselle, une contribution de 81 000 € pour ses dépenses de fonctionnement 2020, ainsi qu'une subvention d'investissement complémentaire d'un montant maximum de 5 000 €, sur présentation d'un rapport financier ;*
- au Syndicat mixte du musée Lalique, une contribution de 520 000 € maximum pour ses dépenses de fonctionnement 2020 ; cette contribution sera versée en deux fois (un acompte forfaitaire de 430 000 € et le solde au vu du compte administratif) ;*
- au Syndicat mixte du musée Lalique, une subvention de 55 000 € maximum pour ses dépenses d'investissements 2020, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et aux statuts du Syndicat mixte.*

Strasbourg, le 27/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY